

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

---

SESSION ORDINAIRE DE 1956-1957

---

Service des Commissions

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

AFFAIRES ÉCONOMIQUES,  
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

**Mercredi 27 février 1957.** — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a désigné M. Cordier comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 369, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 23 du Livre I<sup>er</sup> du Code du travail.

Puis, elle a poursuivi l'examen du rapport pour avis de M. Clerc, sur le projet de loi (n° 313, session 1956-1957), adopté

par l'Assemblée Nationale, relatif à la construction d'un tunnel routier sous le Mont Blanc, et a adopté les conclusions de son rapporteur qui sont favorables à la réalisation dudit tunnel.

Elle a, enfin, procédé à l'audition de M. Mille, Conseiller technique au cabinet de M. Maurice Faure, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, sur le projet de marché commun européen.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Mercredi 27 février 1957.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — M. Marcel Plaisant a rendu compte à ses collègues de l'entretien qu'il a eu avec M. Christian Pineau, Ministre des Affaires étrangères, la veille de son départ pour l'Amérique.

La question la plus urgente paraît être d'arriver à un contrôle international du Canal de Suez et de faire accepter la notion d'une agence ou d'un système de sécurité de la part de Nasser.

La résistance opposée par l'Etat d'Israël est parfaitement justifiable pour obtenir un régime durable de sécurité à Gaza et dans le Golfe d'Akaba. Les propositions actuellement en cours, que le Département d'Etat américain essaie de faire accepter par l'Etat d'Israël, consistent à substituer les forces des Nations Unies aux groupes de l'armée d'Israël qui tiennent en ce moment le Golfe d'Akaba.

Interrogé sur l'installation éventuelle de ces forces des Nations Unies pour se substituer à Israël, le Gouvernement égyptien aurait donné l'assurance qu'il ne demanderait pas, par la suite, le départ des forces des Nations Unies « au moins pour un certain temps ».

Il résulte des négociations poursuivies au Caire et à Washington, que si l'Amérique revendique avec raison la libre navigation dans le Golfe d'Akaba, il demeure extrêmement incertain que l'évacuation des troupes israéliennes puisse laisser espérer un régime de sécurité.

Les conversations actuellement en cours à Washington permettront peut-être à la France de considérer avec les Etats-Unis l'ensemble de la politique en Proche-Orient et une révision utile des positions adoptées jusqu'ici.

La commission a confié à M<sup>me</sup> Jacqueline Thome-Patenôtre le rapport sur le projet de loi (n° 363, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à la ratification de la Convention d'établissement entre la France et l'Italie, du 23 août 1951.

La commission a entendu le rapport de M. Biatarana sur le projet de loi (n° 280, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale tendant à la ratification de la Convention consulaire franco-suédoise signée à Paris, le 5 mars 1955.

Le rapporteur, après avoir fait un exposé général des relations économiques et politiques entre la France et la Suède, a donné une analyse de la Convention et, en particulier, des attributions dévolues aux consuls en ce qui concerne la navigation.

Ce rapport a donné lieu à des observations contradictoires de la part de MM. Portmann, Berthoin, Léo Hamon et du président.

M. Marcel Plaisant a félicité M. Biatarana du rapport très complet qu'il a fait pour la commission.

## AGRICULTURE

**Mercredi 27 février 1957.** — *Présidence de M. Restat, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Jean Masson, Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques, sur les différentes questions qui lui avaient été posées, concernant la politique des prix et du commerce extérieur des produits agricoles ainsi que les dispositions essentielles du projet de marché commun européen en ce qui concerne l'agriculture.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques a, tout d'abord, analysé les principaux postes intéressant l'agriculture figurant dans l'accord commercial franco-soviétique récemment signé et notamment les engagements pris en vue de l'exportation de viande.

Au sujet du prix des betteraves, il a indiqué la récente décision du Gouvernement d'octroyer aux producteurs une prime exceptionnelle de 200 francs par tonne et d'effectuer un versement au fonds de compensation de la main-d'œuvre étrangère. Evoquant les mesures autoritaires récemment arrêtées concernant le prix de la viande au détail, le Secrétaire d'Etat a précisé que le Gouvernement était fermement décidé à mettre un terme à une hausse des cours que rien ne justifiait.

Après avoir exposé l'état des travaux relatifs à la réforme de l'indice des 213 articles, M. Masson a passé en revue les principales dispositions du projet de marché commun européen, notamment en ce qui concerne les objectifs de la politique agricole commune, les modalités de l'organisation des marchés, le régime des prix et des échanges pendant la période de transition.

Il a ensuite répondu aux questions que lui ont notamment posées MM. Delorme, Durieux, Capelle, Le Bot, Brégégère, Doussot et Houdet.

Après le départ du Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques, la commission a procédé à un échange de vues sur la proposition de loi (n° 407, session 1956-1957) adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant, à titre exceptionnel, à réduire les fermages, à accorder un moratoire pour leur paiement et à assurer aux métayers le droit de prélever la quantité de produits nécessaires à leur subsistance, avant tout partage.

A l'unanimité moins une voix, elle s'est prononcé pour le rejet de ce texte et a chargé M. Jollit, désigné comme rapporteur, de lui soumettre des conclusions dans ce sens.

La commission a ensuite approuvé :

— les rapports de M. de Pontbriand, concluant à l'adoption sans modification :

1° Du projet de loi (n° 364, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la pêche fluviale ;

2° Du projet de loi (n° 395, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant divers articles du Code rural, relatifs à la pêche fluviale ;

— le rapport de M. Delorme, favorable à l'adoption de la proposition de loi (n° 324, session 1956-1957), de M. de Pontbriand, tendant à modifier l'article 393 du Code rural relatif à la « destruction des animaux nuisibles » ;

— le rapport de M. Naveau sur la proposition de résolution (n° 325, session 1956-1957) de M. Durieux, tendant à inviter le Gouvernement à organiser la production betteravière en fonction des perspectives auxquelles notre économie doit faire face.

## DÉFENSE NATIONALE

**Mercredi 27 février 1957.** — *Présidence de M. Rotinat, président.*  
— M. Parisot a été désigné pour rapporter la proposition de loi (n° 334, session 1956-1957), modifiée par l'Assemblée Nationale, complétant la loi n° 50-373 du 29 mars 1950 relative aux nominations et promotions de certains personnels des services de santé des Forces armées.

La commission a ensuite entendu M. Maurice Faure, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, sur le résultat des dernières réunions des ministres de l'U. E. O. et sur les négociations en cours au sujet du traité instituant l'Euratom.

Le Secrétaire d'Etat, sur ce dernier point, a souligné avec insistance que le projet de traité garde à la France sa pleine liberté juridique sur le plan de l'énergie nucléaire, en ce sens qu'en matière militaire notamment le façonnage et le stockage échappent au contrôle de l'Euratom. D'autre part, toutes dispositions sont prises en vue de sauvegarder les secrets de Défense nationale. Egalement, le traité conserve à la France sa capacité pratique, car, si l'accessibilité au minerai est égale pour tous les Etats membres, en revanche l'utilisation de la matière fissile est soumise à une priorité commandée par les besoins nationaux, en fonction des « programmes liés ». En outre, sur le minerai lui-même, une priorité absolue, valable pour dix ans, est reconnue au profit des pays producteurs.

## EDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS JEUNESSE ET LOISIRS

**Mercredi 27 février 1957.** — *Présidence de M. Canivez, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Delorme, sur le projet de loi (n° 358, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, portant création à Lyon d'un Institut national des sciences appliquées. Après que M. Delorme eût exposé son rapport, favorable à l'adoption de ce texte, il a indiqué à la commission que M. Longchambon au nom de la commission de la

recherche scientifique, avait l'intention de déposer un amendement qui permettrait d'envisager des créations semblables dans d'autres grandes villes de France. M. de Maupeou a souhaité que, dans la rédaction des arrêtés prévus à l'article 6 du projet, il soit tenu compte des disciplines déjà enseignées dans d'autres établissements de façon à éviter les doubles emplois. Sur invitation de son président, la commission a décidé de s'en tenir au texte proposé afin d'éviter une navette entre les deux assemblées.

Le rapport de M. Delorme a été adopté.

La commission a ensuite repris l'examen de la proposition de loi (n° 231, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à normaliser la représentation des étudiants auprès des écoles d'enseignement supérieur, facultés et universités. M. Lamousse, rapporteur, a donné connaissance de l'avis qu'il avait sollicité du Ministre de l'Education nationale qui, ayant lui-même consulté le Conseil supérieur de l'Education nationale et un grand nombre de conseils de facultés et d'universités, s'est prononcé pour le rejet de cette proposition.

Dans ces conditions, la commission unanime a confié à M. Lamousse le soin de présenter un rapport défavorable à l'adoption de la proposition de loi.

## FINANCES

**Mardi 26 février 1957.** — *Présidence de M. Jean Bertaud, président de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.*

La commission a tenu une réunion commune avec la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, pour l'audition de M. Pinton, Secrétaire d'Etat aux Travaux publics, aux Transports et au Tourisme et de M. de Panafieu, Ministre plénipotentiaire au Ministère des Affaires étrangères, sur le projet de loi (n° 313, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la construction d'un tunnel routier sous le Mont Blanc et les relations routières et ferroviaires entre la France et l'Italie.

Cf. ci-dessous : Commission des moyens de communication.

*Sous la présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a, ensuite, désigné :

— M. Alric, rapporteur du projet de loi (n° 365, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la cession à la Régie autonome des pétroles, établissement public national, d'une partie de l'ancienne poudrerie de Boussens (Haute-Garonne), du pipe-line Peyrouzet à Toulouse (Haute-Garonne) et d'installations servant à la recherche et à l'exploitation de gisements pétrolifères, situées dans le département de la Haute-Garonne;

— M. Pellenc, rapporteur général, rapporteur du projet de loi (n° 284, session 1956-1957), tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la Convention signée à Washington le 22 juin 1956 entre la France et les Etats-Unis d'Amérique, en vue de compléter les conventions des 25 juillet 1939 et 18 octobre 1946 tendant à éviter les doubles impositions, modifiées et complétées par le protocole du 17 mai 1948.

Elle a enfin demandé le renvoi pour avis du projet de loi (n° 313, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la construction d'un tunnel routier sous le Mont Blanc.

**Mercredi 27 février 1957.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a désigné M. Pellenc, rapporteur général, rapporteur du projet de loi (n° 405, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au paiement des pensions dans les Etats du Vietnam, du Cambodge et du Laos. M. Pellenc a présenté son rapport et un débat s'est instauré auquel participèrent notamment MM. Berthoin, Chapalain, Roubert, président et Armengaud, duquel il ressort que la commission désire connaître la politique d'ensemble que le gouvernement entend suivre à l'égard du Vietnam, du Cambodge et du Laos, avant de prendre position sur le projet de loi.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Pellenc, rapporteur général, sur le projet de loi (n° 284, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à la ratification d'une convention entre la France et les Etats-Unis en vue d'éviter les doubles impositions. Elle a adopté le projet sans modification.

## FRANCE D'OUTRE-MER

**Mercredi 27 février 1957.** — *Présidence de M. François Schleiter, président.* — Après avoir désigné M. François Schleiter comme rapporteur de la décision (n° 373, session 1956-1957), adoptée en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale, sur le décret relatif aux sociétés mutuelles de développement rural dans les Territoires d'Outre-Mer, la commission a adopté immédiatement les conclusions qui lui ont été soumises, portant approbation de l'article 13 du décret, dans la rédaction intégrale du texte de l'Assemblée Nationale.

Elle a, d'autre part, désigné M. Florisson en remplacement de M. Razac, comme rapporteur du projet de loi (n° 292, session 1956-1957), tendant à ratifier un décret portant refus partiel d'approbation de deux délibérations de l'Assemblée territoriale des Etablissements français de l'Océanie.

## INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE).

**Jeudi 28 février 1957.** — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a tout d'abord entendu le rapport d'information de M. Léo Hamon, sur les travaux du Congrès international des Sciences administratives tenu à Madrid en 1956. M. Léo Hamon a évoqué les principaux sujets ayant servi de cadre aux travaux de ce Congrès : marchés de travaux publics, perfectionnement des fonctionnaires, réforme administrative.

Puis, elle a poursuivi l'examen du rapport de M. Jacques Gadoin sur la proposition de loi (n° 49, session 1956-1957), de M. Marcel Plaisant, tendant à abroger le décret du 11 septembre 1931 et à modifier le décret-loi du 8 août 1935 concernant les expropriations pour cause d'utilité publique.

A l'issue d'une très ample discussion, à laquelle ont notamment participé, outre le président et le rapporteur, M. Plazanet, M<sup>me</sup> Renée Dervaux, MM. Lachèvre et Restat, M<sup>me</sup> Marcelle De-



vaud, MM. Deutschmann et Verdeille, la commission a, à la suite d'un vote à main levée, par 12 voix contre 7, adopté l'article premier dans la rédaction proposée par ses auteurs.

Puis elle a, par 5 voix contre 1 et 2 abstentions, successivement adopté les articles 2 et 3.

Le dernier alinéa de l'article 2 a été rédigé ainsi : «...tous travaux de nature à détourner tout ou partie du cours d'un fleuve ou d'une rivière classée navigable ou flottable, ainsi que tous prélèvements conduisant les eaux d'un bassin dans un autre... ».

L'ensemble de la proposition de loi a été adopté par 5 voix contre 2 et 1 abstention.

La commission a alors adopté, sur rapport de M. Enjalbert, la proposition de résolution (n° 222, session 1956-1957), de M. Augarde, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour l'application à l'Algérie de la prime de difficultés exceptionnelles attribuée par la loi du 16 juillet 1956 à tous les producteurs de blé.

Ont été désignés comme rapporteurs :

— M. Deutschmann pour la proposition de loi (n° 419, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la limite d'âge des fonctionnaires ou employés civils et des magistrats de l'ordre judiciaire privés de leurs fonctions par l'autorité de fait dite Gouvernement de l'Etat français ;

— M<sup>me</sup> Renée Dervaux pour la proposition de loi (n° 428, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier de nouveau l'article 6 de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952 relative à l'amélioration de la situation d'anciens combattants et victimes de la guerre.

Enfin, la commission a procédé à la désignation de ceux de ses membres appelés à faire partie de la délégation devant se rendre dans les départements algériens, en application des dispositions de l'article 30 du Règlement.

Ont été désignés : M. Raymond Bonnefous, président, MM. André Cornu, Roger Lachèvre, Jean Nayrou, Modeste Zussy.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE,  
CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Judi 28 février 1957.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a entendu les rapports de M. Marcel Molle sur :

— le projet de loi (n° 256, session 1956-1957), modifiant et complétant le titre IV « du registre du commerce » du Livre I<sup>er</sup> du Code de commerce ;

— la proposition de loi (n° 329, session 1956-1957), de M. Fléchet, tendant à modifier le sixième alinéa de l'article 31 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés.

Les conclusions du rapporteur, favorables à l'adoption de ces deux textes, sous réserve de légères modifications, ont été approuvées à l'unanimité.

Sur le rapport de M. Biatarana, la commission a, ensuite, adopté sans modification le projet de loi (n° 394, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à valider la loi n° 374 du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères et rendant cette loi applicable dans les Départements d'Outre-Mer.

Elle a, enfin, également sur le rapport de M. Biatarana, rejeté la proposition de loi (n° 160, session 1956-1957), de M. Naveau, tendant à modifier les articles 327 et 328 du Code rural en ce qui concerne les pénalités sanctionnant les infractions à l'article 228 relatif à la police des maladies contagieuses des animaux.

Ont été désignés comme rapporteurs :

— M. Biatarana : 1° de la proposition de loi (n° 409, session 1956-1957), de M. Marcihacy, tendant à modifier l'article 1033 du Code de procédure civile, de manière à édicter, chaque année, une suspension des délais de procédure pendant la durée du mois d'août ;

2° De la proposition de loi (n° 418, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à rendre obligatoire l'instal-

lation d'un dispositif d'ouverture automatique dans les immeubles affectés à l'habitation ;

— M. Jozeau-Marigné, de la proposition de loi (n° 410, session 1956-1957), de M. Marceilhacy, tendant à modifier les articles 506 et 507 du Code civil, de façon que la femme soit de plein droit la tutrice de son mari interdit ;

— M. Delalande, de la proposition de loi (n° 422, session 1956-1957), de M. Edmond Michelet, tendant à l'établissement d'un statut des agents commerciaux ;

— M. Jean Geoffroy, de la proposition de loi (n° 433, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier les articles 344 et 368 du Code civil relatifs à l'adoption et à la légitimation adoptive.

Ont été nommés rapporteurs pour avis :

— M. Delalande : 1° du projet de loi (n° 369, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 23 du Livre I<sup>er</sup> du Code du travail, dont la commission du travail est saisie au fond ;

2° De la proposition de loi (n° 407, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant, à titre exceptionnel, à réduire les fermages, à accorder un moratoire pour le paiement et à assurer aux métayers le droit de prélever la quantité de produits nécessaires à leur subsistance avant tout partage, dont la commission de l'agriculture est saisie au fond ;

— M. Yvon, de la proposition de loi (n° 401, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à la protection des enfants contre l'alcoolisme, dont la commission de la famille est saisie au fond.

## MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Mardi 26 février 1957. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — *En réunion commune avec la commission des finances, la commission a entendu, tout d'abord, un exposé de M. Auguste Pinton, Secrétaire d'Etat aux Travaux publics, aux Transports*

et au Tourisme, sur le projet de loi (n° 313, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la construction d'un tunnel sous le Mont Blanc.

Après avoir rappelé les raisons d'ordre technique qui avaient amené le Gouvernement à préférer une percée routière en cet endroit, M. Pinton a déclaré que le Parlement français devait se prononcer vis-à-vis d'une Convention signée en 1953, d'autant plus que le Gouvernement italien, désireux de créer, de toute façon, un ouvrage d'art de cette sorte, se prononcerait, en cas de refus de notre part, pour le Grand-Saint-Bernard.

M. Rouvbert a attiré notamment l'attention du ministre sur le retard apporté à l'exécution du programme d'amélioration des liaisons terrestres dans cette région, insistant sur la nécessité de ne pas le retarder encore en raison du prélèvement très lourd effectué sur le Fonds d'investissement routier pour financer le tunnel ; MM. Pellenc, Raybaud, Litaïse et Bouquerel sont intervenus dans le même sens, tandis que M. Lamarque, rapporteur spécial du Budget des Travaux publics et M. René Dubois faisaient remarquer à leurs collègues que le Fonds avait précisément été créé à cet effet et disposait de crédits importants, le Sénateur de la Loire-Inférieure déclarant que, sur le plan européen, ce serait une grave erreur de ne pas ratifier la Convention franco-italienne.

Au cours du débat, M. Paul Chevallier a protesté une nouvelle fois contre le manque d'études comparatives entre le Mont Blanc et le Fréjus, tandis que M. Ruin appuyait le point de vue européen de M. René Dubois.

Le Secrétaire d'Etat aux Travaux publics a demandé alors à M. de Panafieu, Ministre plénipotentiaire, ainsi qu'à MM. Rumpler, Directeur général des routes, et Boyaux, Directeur général de la S. N. C. F., de répondre aux questions d'ordre plus technique posées par certains membres des deux commissions.

M. de Panafieu a notamment signalé que les différents gouvernements s'étaient engagés à diminuer au maximum le nombre des formalités de frontières et que M. Ramadier, revenant sur des déclarations antérieures, n'envisageait pas de bloquer les crédits actuellement réservés pour la construction du tunnel.

En répondant à M. Pellenc, M. Pinton a adjuré les sénateurs de ne pas mêler deux problèmes : celui de la ratification de la

Convention franco-italienne et celui des aménagements routiers du Sud-Est en général et de la Côte d'Azur en particulier.

Il a répondu à M. Raybaud qu'il ne pouvait prendre l'engagement de reconstruire la ligne ferroviaire Nice-Coni, dont le coût serait d'environ 2 milliards, mais qu'il était possible d'envisager soit un aménagement routier, soit la concession à l'Italie du tronçon ferroviaire Coni-Breil, la reconstruction étant à la charge de l'Italie ; il a ajouté qu'il saisirait son collègue des Affaires étrangères de cette question.

A l'unanimité, moins une voix (celle de M. Paul Chevallier) et une abstention (celle de M. Raybaud), le rapport de M. Julien Brunhes a été adopté et la date du débat fixée au mardi 26 mars.

#### PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

**Judi 28 février 1957.** — *Présidence de M<sup>me</sup> Cardot, président.*  
— La commission a désigné M<sup>me</sup> Cardot et M. Dassaud pour représenter le Conseil de la République au sein du Conseil d'administration de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ; elle a décidé de proposer également la candidature de deux suppléants, MM. de Bardonnèche et Parisot.

M<sup>me</sup> Cardot, M. Auburger, le Docteur Fournier et M. Radius ont été désignés pour effectuer une mission d'enquête sur la situation des anciens combattants et victimes de la guerre en Afrique. M. Parisot a été désigné comme suppléant éventuel.

#### PRESSE, RADIO ET CINÉMA

**Judi 28 février 1957.** — *Présidence de M. Robert Brizard, président.* — La commission a désigné M. Le Sassiér Boisauné comme rapporteur du projet de loi (n° 431, session de 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale relatif à l'affectation des sommes provisionnées par les entreprises de presse locataires de la Société nationale des entreprises de presse.

Elle a ensuite procédé à un large échange de vues sur la question de la réorganisation du conseil des programmes et des comités spécialisés de la Radiotélévision française.

Ont pris part à la discussion : MM. Léo Hamon, Bène et le président.

La commission a décidé de demander à M. Gérard Jaquet de venir lui exposer son point de vue sur ce problème.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Jeudi 28 février 1957.** — *Présidence de M. Bousch, président.*  
— La commission a désigné M. Vanrullen comme rapporteur du projet de loi (n° 408, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, portant revalorisation des retraites minières et aménagements financiers du régime de sécurité sociale dans les mines.

Dans le cadre de l'examen du rapport de M. Bousch sur la mission d'information effectuée par une délégation de la commission dans les Houillères de Lorraine, la commission a procédé à l'audition de M. Baseilhac, Directeur général des Charbonnages de France, accompagné de M. Gardent, Directeur des Etudes générales et du Marché Commun, et de M. Lebois, chargé de mission.

M. Baseilhac a fourni des informations à la commission sur les problèmes financiers suivants intéressant les charbonnages français :

- allègement des charges financières en 1956 ;
- dotation en capital ;
- compensation forfaitaire inter-bassins ;
- incidences financières de l'accord sur le Warndt.

La commission s'est ensuite informée auprès de M. Baseilhac de l'incidence financière, en ce qui concerne les Charbonnages de France, de l'augmentation de 10 % des retraites minières prévue par le projet de loi actuellement en instance d'examen devant elle. Les modalités de financement de cette augmentation ont également été évoquées.

## RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

**Mercredi 27 février 1957.** — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — La commission a nommé M. Jozeau-Marigné rapporteur de la proposition de loi (n° 335, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à proroger le délai de six mois fixé par l'article 17 de la loi n° 56-589 du 18 juin 1956 modifiant et complétant diverses dispositions de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. Sur proposition de son rapporteur, la commission s'est prononcée en faveur du texte voté par l'Assemblée Nationale.

Elle a désigné M. Yves Jaouen, rapporteur de la proposition de loi (n° 429, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 196 du Code de l'urbanisme et de l'habitation.

Après un court débat auquel ont pris part le président, MM. Boutonnat et Plazanet, la commission a décidé de se saisir pour avis du projet de loi (n° 369, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 23 du Livre I<sup>er</sup> du Code du travail. M. Plazanet a été chargé de rapporter pour avis ce texte.

## COMMISSION DE COORDINATION POUR LES AFFAIRES D'INDOCHINE

**Mercredi 27 février 1957.** — *Présidence de M. Edmond Michel, président.* — Le président a fait, tout d'abord, une communication sur la position actuelle de l'Indochine devant les instances internationales; il a notamment rappelé comment s'étaient déroulés les débats instaurés devant l'O. N. U. au moment de la demande d'admission présentée simultanément par l'Etat du Sud-Vietnam et la République démocratique du Nord-Vietnam.

Après avoir souligné le « neutralisme » du Cambodge et le loyalisme du Laos, le président a exprimé le souhait de voir la France entretenir des relations toujours plus étroites avec ces anciens Etats associés.

M. Léo Hamon a fait, ensuite, un exposé particulièrement documenté sur la situation politique, économique et sociale du Cambodge. Relatant les conversations qu'il a pu avoir, dans ce pays, avec le prince Sihannouk, il a dénoté deux impressions frappantes : une oasis d'imprégnation française au milieu du monde asiatique — une nation qui essaie de jouer un rôle indépendant, particulièrement à l'O. N. U.

Après avoir rappelé l'excellente influence de notre Ambassadeur à Pnom-Penh, M. Pierre Gorce, M. Léo Hamon a exposé la situation économique du pays, dominée par la monoculture du riz et par une balance commerciale déficitaire à cause des besoins en produits d'équipement ; il a notamment insisté sur la nécessité pour la France de hâter l'achèvement du port de Kompong-Som, symbole de l'indépendance cambodgienne.

Abordant les problèmes culturels, le rapporteur, après avoir marqué que notre place y était encore prédominante, a noté tout l'intérêt que présente là-bas la formation de techniciens qualifiés, tant ingénieurs que médecins.

En terminant, M. Léo Hamon a donné quelques précisions sur l'armée (entièrement instruite par les Français), et a brossé un tableau rapide de la politique cambodgienne, dominée par le personnage du prince Sihannouk. Il a conclu en soulignant la modicité de nos crédits dans un pays qui, géographiquement et moralement, a une position-clé dans le Sud-Est asiatique.